Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1898

Artikel: Crise alimentaire : la Suisse impassible dans sa bulle
Autor: Tille, Albert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025680

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans le domaine des HES, la Confédération exerce pourtant une forte pression, notamment par les subventions octroyées pour la formation et la recherche, afin que les hautes écoles spécialisées assurent, au-delà de la logique des sites, une gestion et une organisation satisfaisant aux exigences stratégiques et opérationnelles.

Compte tenu de leur complexité politique, juridique, financière et organisationnelle, les hautes écoles intercantonales mériteraient un soutien spécifique dans la loi fédérale en discussion. Car ce n'est pas le futur organe de pilotage du paysage suisse des hautes écoles qui pourra les prendre en considération: cet organe sera composé, sous la présidence d'un membre du Conseil fédéral, des représentants des cantons, dont quatre représenteront aussi, avec une double casquette, l'organe faîtier d'une HES. Ce n'est pas faire un procès d'intention aux intéressés que de constater qu'ils défendront en priorité les intérêts de leur canton, en second lieu ceux d'une institution intercantonale à laquelle leur canton participe avec d'autres cantons. Ces responsables sont élus par le corps électoral de leur canton à qui ils rendent des comptes.

Il faut le reconnaître: l'ancrage politique des institutions intercantonales importantes (la HES-SO a un budget de 500 millions de francs) reste fragile, le contrôle interparlementaire devrait être amélioré, renforçant ainsi la légitimité démocratique de l'institution. Pour le développement des infrastructures, les logiques restent cantonales tout comme la compréhension – très locale – de la notion de *«région»* au développement de laquelle les activités des HES contribuent sur le plan économique, social et culturel.

Dans ce contexte, on voit difficilement comment la future loi fédérale pourrait tenir compte de l'autonomie *«des différentes collectivités responsables»*, sinon de celle de chaque canton, rendant ainsi une bonne gouvernance d'une haute école intercantonale très difficile, sinon impossible. L'élan intercantonal qui a présidé à la création de la HES-SO serait-il stoppé devant les réalités confédérales de la Suisse?

Martin Kasser est vice-président du comité directeur de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale

Crise alimentaire: la Suisse impassible dans sa bulle

Albert Tille • 31 janvier 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/16548

Pourquoi le prix des céréales baisse ici alors qu'il flambe ailleurs

Le cours des céréales explose. Le prix du pain contribue à faire tomber le dictateur de Tunis et met l'Egypte et le Maghreb en effervescence. Moins d'une année plus tôt, colère inverse, les céréaliers français et leurs tracteurs occupaient Paris pour protester contre la baisse de leurs revenus (DP 1868 [2]).

Nicolas Sarkozy, qui préside cette année le G20, entend mettre le mouvement erratique du cours des matières premières agricoles en tête des négociations internationales. Il propose deux remèdes pour apaiser les prix agricoles. Il faut d'abord écarter du marché tous les intervenants étrangers au commerce de ces matière premières. Les fonds spéculatifs et autres investisseurs à la recherche de plus-values purement financières amplifient dangereusement et artificiellement les fluctuations de cours. Il faut ensuite créer une base de données internationale pour permettre aux professionnels de négocier dans la transparence. Les propositions françaises sont moins ambitieuses que celles du Rapporteur de l'ONU sur l'alimentation [3] . Mais comme elles s'inspirent d'un début de consensus entre l'Europe et les Etats-Unis, elles ont quelques chances de succès.

La Suisse est étroitement concernée par le dérèglement financier et monétaire, autre préoccupation prioritaire du G20. Mais elle peut se désintéresser de la crise alimentaire. Le prix du blé s'emballe sur le marché mondial. Il baisse en Suisse. A l'intérieur

d'une bulle protectionniste, le marché suisse des matières premières agricoles mène son propre chemin.

Ainsi, pour les céréales, la Confédération impose des droits de douane [4] . Très substantiels, ils varient en fonction des cours mondiaux et mettent le grain importé au niveau des prix suisses. Protégés de la concurrence mondiale, les agriculteurs suisses produisent 95% des céréales panifiables. Berne ne fixe pas de prix officiel. Il résulte, à l'intérieur du pays, d'une négociation entre les producteurs vendeurs et les meuniers acheteurs. Voilà pour le blé en grains.

Mais, complication du mécanisme, la Suisse peut aussi importer de la farine grevée évidemment d'un droit de douane. A l'abri de la concurrence et au bénéfice de marges généreuses, les meuniers ont négligé de moderniser leurs installations. Berne a constaté qu'ils travaillent très nettement plus cher qu'à l'étranger. Pour les mettre sous pression, le Conseil fédéral a donc décidé d'abaisser nettement le droit de douane sur la farine. Mais comme les meuniers sont plus puissants et moins dispersés que les producteurs de céréales, ils ont protégé leurs profits en faisant pression sur le prix du blé [5] .

En Suisse le prix du blé n'a pas besoin d'une problématique entente internationale, mais d'un accord entre agriculteurs et meuniers sous le regard médiateur de la Confédération.

L'Etat selon Hans-Adam

Jean-Daniel Delley • 30 janvier 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/16540

De la conception monarchique à la conception mercantile sans passer par la démocratie

Hans-Adam II de Liechtenstein ne se contente pas de régner sur un micro-Etat de 160 km² et de 36'000 habitants, ni de gérer sa considérable fortune financière et immobilière. Son altesse sérénissime se pique également de théorie politique. Les avantages comparés des petites entités étatiques constituent un thème récurrent de ses discours et de ses écrits.

Dans son dernier ouvrage *The State in the Third Millennium* [6] , qui vient de paraître aux éditions Stämpfli, il croit voir dans l'évolution récente – éclatement de l'URSS et de la Yougoslavie notamment – une confirmation de sa thèse du *«small is beautiful»*. Il prône également l'autodétermination des peuples au niveau le plus bas. Ainsi la Constitution du Liechtenstein autorise les communes à faire sécession, conférant à ces dernières un attribut de souveraineté.

Son attirance pour les collectivités publiques de taille réduite ne l'empêche pas d'avoir de grandes ambitions pour l'Etat d'un futur qu'il espère proche: *«une entreprise de services en concurrence pacifique pour attirer des clients potentiels»*. Une ambition que ne renieraient pas les cantons et les communes helvétiques qui pratiquent une sous-enchère fiscale agressive pour attirer de riches contribuables.

Cette conception réductrice et mercantiliste s'inscrit parfaitement dans l'idéologie néo-libérale. Mais ce supermarché public ne répond en rien aux besoins qui ont conduit à l'apparition et au développement de cette forme d'organisation politique qu'on appelle l'Etat. Car l'Etat, avant d'être un fournisseur de services indispensables à la vie d'une société moderne, traduit l'effort historique des hommes pour se libérer de la tutelle d'un individu ou d'un groupe d'individus, pour confier l'autorité politique à des institutions impersonnelles, indépendantes des magistrats qui l'exercent.

On conçoit la difficulté d'un souverain héréditaire comme Hans-Adam à inscrire sa conception de l'Etat dans une telle perspective. L'Etat n'édicte pas seulement des règles de vie commune; il exprime surtout une appartenance commune, que ce soit par la langue, la religion, l'histoire ou, en Suisse, des institutions politiques particulières – la structure fédérale, la démocratie directe.